

LA FORMATION COMME LEVIER DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANALYSE DE SITUATION

2020-2021

I. Synthèse des données régionales disponibles

Il n'existe pas d'étude spécifique conduite en région sur ce sujet, mais les acteurs régionaux (préventeurs institutionnels et partenaires sociaux du CROCT) partagent des constats, des retours d'expérience et attentes :

- les chefs d'entreprise manquent d'information ou de lisibilité sur le champ de l'offre formation de la santé au travail. Difficulté pour toucher cette cible, notamment pour les petites et les très petites entreprises.
- la formation initiale et continue doit pouvoir permettre de répondre à l'enjeu de développement de la culture de la prévention ; Cette formation doit s'entendre vers tous les publics : chefs d'entreprise, encadrement, salariés, futurs salariés.

II. Plans prioritaires d'actions et partenariats existants en région Paca

❖ Le Plan Régional de Santé au Travail 3 (2016-2020)

Promouvoir la culture de prévention en renforçant la formation initiale et continue est un objectif prioritaire du PRST3 (objectif 2 de l'axe 1) ; il est décliné en 4 actions complémentaires visant différents formats et structures d'enseignement (enseignement supérieur - écoles d'ingénieur et universités -, CFA et lycées dont ceux du secteur agricole) :

- **Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés**, par l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail du Vaucluse (AIST 84) – voir description ci-après
- **Intégration de la santé et sécurité au travail dans les cursus d'enseignement supérieur et dans les cursus des lycées professionnels et CFA (Programme Synergie)**, par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Sud-Est (CARSAT Sud-Est) - voir description ci-après
- **Renforcement de la culture de la promotion de la santé au travail par la formation initiale universitaire des managers**, par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Provence Alpes-Côte d'Azur (DREETS Paca) - voir description ci-après
- **Intégrer la santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole**, par l'Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole Provence Alpes Côte d'Azur (ARCMSA Paca) - voir description ci-après

❖ Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))

Niveau d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus
Partenaires	Agefiph, DREETS Paca, Services de santé au travail (régime général et régime agricole), Collège méditerranéen des généralistes maîtres de stage (CMGMDS), Consultation de pathologie professionnelle du CHU de Marseille, Direction régionale du service médical (CNAMTS), Direction des risques professionnels de la CARSAT Sud-Est, Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux (URPS-ML PACA), Collège méditerranéen des généralistes maîtres de stage (CMGMDS), Service d'appui au maintien à l'emploi des Bouches du Rhône (SAMETH13)

L'ORS Paca a été chargé de mettre en place et de pérenniser un système d'information des médecins praticiens, pour les sensibiliser à la prise en charge des maladies liées au travail. Les missions conduites par le dispositif « Système d'Information en Santé, Travail et Environnement de Provence Alpes Côte d'Azur » (SISTE Paca) sur le champ de la formation et l'information de ce public prennent la forme de :

- Réunions pluridisciplinaires de formation médicale continue en santé-travail. Organisées sur un bassin d'exercice. Sur un thème choisi par les professionnels de santé invités - Permettant des échanges avec des intervenants locaux et/ou du groupe de travail. Environ 630 médecins généralistes formés depuis le début de l'action
- actions d'information en milieu hospitalier des professionnels de santé
- intégration de la santé au travail dans l'enseignement initial universitaire (DUMG –université d'Aix-Marseille)

❖ **Action « Renforcement de la culture de prévention et promotion de la santé au travail par la formation initiale universitaire des managers » - DREETS PACA – (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus
Partenaires	Université Aix-Marseille

Les raisons d'interroger le contenu de la formation initiale des futurs cadres dirigeants, en matière de santé et sécurité au travail sont :

- o Les managers sont une cible privilégiée du stress : ils sont au cœur des évolutions organisationnelles, confrontés aux injonctions contradictoires, marges de manœuvre restreinte notamment s'agissant de l'encadrement de proximité, ...
- o Les managers constituent des personnes ressources à même de détecter et d'analyser les signaux d'alarmes en matière de santé en entreprises (du fait de leur connaissance du travail, de l'impact de leurs décisions en matière de charge de travail, d'affectation de moyens, d'organisation du travail, ...)
- o Les managers jouent un rôle décisif en tant que régulateurs de tensions (par leurs actions de soutien, de reconnaissance, régulation de l'activité, ...).

Projet qui vient compléter et s'enrichir du travail et de la réflexion toujours en cours et pilotée par la CARSAT Sud-Est sur le « développement des compétences en santé et sécurité au travail des futurs ingénieurs diplômés » issus des grandes écoles.

Renforcement de la culture de prévention et promotion de la santé au travail par la formation initiale universitaire des managers, 14 mentions de MASTER (800 étudiants par an), suivi sur deux ans de deux des trois nouvelles UE (Unités d'enseignements) dédiées à la professionnalisation (soit entre 18h et 20h d'enseignement par UE), matières : prévention risques professionnels, management de projet et QVT, déontologie/éthique de l'entrepreneuriat.

❖ **Accompagnement des instances représentatives du personnel (IRP) à la prévention des risques DREETS PACA – Institut Régional du Travail - (Consultez la [fiche Oscars Travail](#))**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus
Partenaires	DREETS Paca, IRT

Réservées aux représentants du personnel des entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur, des actions d'information et de sensibilisation sont proposées en particulier sur le thème des risques psychosociaux et en général sur toutes les problématiques liées à la santé au travail. L'objectif principal est de renforcer la mise en œuvre des attributions des CSE en santé au travail : mieux appréhender le contenu, les enjeux et les organisations du travail, de maîtriser les règles juridiques qui s'appliquent aux problèmes de santé et de sécurité, connaître les moyens, les responsabilités et les limites des actions des instances, repérer les particularités du contexte institutionnel et des situations locales, repérer les différents acteurs concernés par les questions de prévention des risques que l'on peut mobiliser, maîtriser les outils et les procédures pour mettre en place des actions concrètes.

❖ **Plan régional de formation en santé au travail décliné par le comité régional CGT PACA et les Unions départementales CGT - CGT Paca**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus
Partenaires	Carsat Sud-Est

Organisation et animation de journées ou de sessions de formation en santé et sécurité au travail destinées aux représentants du personnels et élus des Instances Représentatives du Personnel, soit en module autonome, soit intégrées dans des stages de prise de mandats ou de suivi de celui-ci.

Formation des mandatés dans les instances interprofessionnelles, CROCT, CRAT-MP, CTR afin de développer leurs connaissances et leurs capacités d'intervention.

Sensibilisation et diffusion de connaissances en matière de culture de prévention auprès des syndiqués CGT pour leur permettre de répondre aux questions des salariés et pour organiser une activité syndicale professionnelle ou interprofessionnelle dans les différentes organisations de la CGT : syndicats, unions locales, unions départementales.

Formations en santé au travail conduites par les partenaires sociaux avec la CARSAT Sud-Est :

- Ouverture du dispositif à l'ensemble des OP/OS représentatives ;
- Identification des thématiques en santé au travail
- Budget régional annuel pour la réalisation de ces formations
- Intervention des agents de la CARSAT Sud-Est dans le contenu pédagogique de la formation
- Autonomie des partenaires sociaux dans la définition du contenu pédagogique
- Dispositif d'évaluation des formations par le public formé

❖ **Action « Intégration de la santé et sécurité au travail dans les cursus d'enseignement supérieur et dans les cursus des lycées professionnels et CFA (Programme Synergie) » - CARSAT Sud-Est - (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	IUMM Paca, académie d'Aix-Marseille, Nice, Arts et métiers d'Aix en Provence, l'école centrale de Marseille

Les nouveaux embauchés présentent une sinistralité plus forte que les autres salariés, aussi bien au niveau des accidents du travail que des maladies professionnelles. Les plans gouvernementaux « Santé au travail » successifs et la Convention d'Objectif et de Gestion 2014-2017 insistent sur la formation en prévention, et tout particulièrement sur la formation initiale (lycées, CFA, enseignement supérieur).

Le travail engagé depuis plusieurs années par la branche AT/MP visant à favoriser la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans la formation initiale des futurs salariés et dirigeants d'entreprises est poursuivi :

- dans l'enseignement supérieur : des établissements ou des réseaux d'écoles ciblés seront accompagnés afin d'intégrer la santé et la sécurité au travail dans leur démarche pédagogique.
- dans l'enseignement professionnel (sur la base du partenariat existant avec l'Éducation nationale) : le travail d'intégration de la santé et de la sécurité au travail dans les programmes d'enseignement en lien avec les mises en situation réelle des futurs salariés sera poursuivi. Les conventions entre la branche AT/MP et les rectorats seront réorientées afin d'accompagner des démarches innovantes d'intégration de la santé et de la sécurité au travail dans les démarches pédagogiques (projet d'établissement, microentreprises, projets pédagogiques en santé et sécurité au travail tels que les challenges inter établissements...).

Les actions les plus remarquables seront aussi valorisées nationalement ;

- l'accueil des jeunes en formation et des nouveaux salariés dans l'entreprise fera l'objet d'une action spécifique permettant de développer le tutorat formé à la prévention des risques professionnels. Pour cela, une formation en ligne pour les tuteurs en entreprise sera proposée et l'élaboration de dispositifs « Tuto'Prev » est poursuivie.

La démarche TutoPrév' mise en place par l'INRS permet d'accueillir le nouvel embauché dans l'entreprise. Elle permet de structurer une approche du risque transférable à toutes les situations de travail que rencontrera le salarié tout au long de sa vie professionnelle. Elle a pour objectif de développer des compétences de repérage des dangers et d'analyse des risques.

La démarche TutoPrév' découle directement de l'application des principes généraux de prévention. Le réseau AT/MP a développé avec l'Education Nationale et les branches professionnelles les outils TutoPrév' qui permettent de mettre en pratique cette démarche. Deux outils guident les formateurs et les entreprises accueillantes pour la mettre en œuvre : TutoPrév' Accueil et TutoPrév' Pédagogie.

- TutoPrév' Pédagogie s'adresse principalement à l'apprenant en formation de baccalauréat professionnel ou en brevet professionnel dans un lycée professionnel ou un CFA. Il existe actuellement pour 7 secteurs d'activité
- TutoPrév' Accueil s'adresse à tous les nouveaux arrivants dans l'entreprise, quel que soit leur statut. Il existe actuellement pour 8 secteurs d'activité.

<http://www.inrs.fr/actualites/tutoprev.html>

L'action régionale de la CARSAT Sud-Est est plus spécifiquement axée sur la promotion de ces dispositifs (les 7 existants et ceux à paraître) via (au choix) :

- la formation des enseignants
- la mise en place de partenariats avec des structures relais
- le déploiement en entreprises multi établissements

❖ **Intégrer la santé sécurité au Travail dans l'enseignement agricole - ARCMSA Paca - (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ; DREETS Paca ; Réseau des Maisons Familiales Rurales (MFR) ; Directions régionales de l'agriculture et de la Forêt (DRAAF); établissements d'enseignement agricole Paca

○ **Objectif : Intégrer la santé/sécurité au travail dans l'enseignement agricole**

Une prise de conscience précoce de la nécessité de prévenir les risques professionnels permet d'anticiper l'apparition des problématiques de santé au travail et d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des futurs agriculteurs. Une convention nationale a été signée entre la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), le Ministère de l'agriculture et les établissements scolaires agricoles afin d'intégrer dans leurs cursus, la santé et sécurité au travail. Cette action a pour but d'introduire au sein même des programmes d'enseignement agricole, la notion de santé et sécurité au travail. La première démarche est donc de former les enseignants et les maîtres d'apprentissages de ces établissements. Ces personnes relais seront ensuite eux-mêmes les formateurs des futurs jeunes agriculteurs ainsi sensibilisés à la culture de la prévention des risques professionnels.

- **Cible** : établissements concernés 6 CFA, 11 lycées, 11 organismes de formation ; 2500 étudiants ou élèves ; 20 directeurs d'établissements ; 49 enseignants ; 65 maîtres d'apprentissage.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la nouvelle convention cadre nationale pour l'intégration de la Santé Sécurité au Travail dans l'enseignement agricole 2018-2023 a été signée le 11/09/2018, déclinée en région Paca en une convention régionale le 8 janvier 2020 (**Convention DRAAF, DREETS, MSA, Comité Régional de l'Enseignement Agricole**).

Elle vise à poursuivre l'intégration des enjeux de santé et de sécurité au travail dans les enseignements tout au long de la formation des apprenants de l'enseignement agricole et la professionnalisation des équipes encadrante.

5 domaines d'action sont prévus :

- la SST dans le pilotage de l'établissement
- la SST dans le parcours de formation de l'apprenant
- la SST dans la formation des personnels enseignants et non enseignants
- la sensibilisation et la Formation des maîtres de stage et d'apprentissage à la SST

- la mutualisation des données relative aux accidents du travail

La convention a une durée de 4 ans le comité de pilotage se réunit une fois par semestre et suit l'avancement des actions.

❖ Stratégie et actions de l'ARCMSA Paca en matière de culture de la prévention et de formation

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	

- Certiphyto : Le certiphyto est une formation réglementairement obligatoire pour les vendeurs, décideurs, utilisateurs et conseillers à l'usage de produits phyto. Plusieurs organismes privés répondant aux critères réglementaires dispensent la formation répondant au contenu réglementaire. Cette formation comprend des choses relatives au bon usage, pratique environnementale et SST. La MSA intervient sur la partie SST des formations de la région qui sont organisées par la chambre d'agriculture.
- Formations aux nouveaux installés : Lors de l'installation de nouveaux agriculteurs la MSA propose des journées de formation relative à la SST.
- animateurs prévention : Depuis plusieurs années la MSA propose des formations d'animateurs prévention : formation de personnes ressources en entreprise pour animer la prévention de la SST. Les personnes suivent une formation, intègre un réseau, reçoivent des informations et des journées de sensibilisation périodiques. Ces personnes peuvent parfois faire office de personnes compétentes en prévention au sens du code du travail dans leur entreprise.

❖ Stratégie et actions de l'OPPBT Paca-Corse en matière de culture de la prévention et de formation

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	CFA, éducation nationale, réseau CCCA-BTP

L'OPPBT Paca-Corse déploie :

- en direction des entreprises, une **offre de formation continue** en vue de leur apporter un soutien dans leur management de la prévention (sous-programme 1.5 de leur Plan régional de prévention) :
 - en donnant une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche (couplage conseil/formation)
 - en proposant aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise (gamme Prévention, ou programme courts de formation en e-learning « D-Clic prévention»). Le catalogue des formations « prévention BTP » proposées par l'OPPBT se trouve sur le site de l'OPPBT Paca-Corse <https://www.preventionbtp.fr/Media/Files/Formation/Catalogue-des-formations>
- En direction des jeunes, un programme d'**intégration de la prévention des risques dans leur formation initiale** (sous-programme 1.6), développant les notions d'approche positive, d'approche économique et s'attachant à proposer des méthodes pédagogiques innovantes :
 - Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST1 adapté au BTP ; zoom chantier et 100 minutes pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
 - Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants au niveau national auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au niveau national.

❖ **Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou formation continue par des modules de sensibilisation ciblés - AIST 84 (Service de Prévention et de Santé au Travail) - (Consultez la [fiche oscars travail](#))**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	Lycée St Vincent de Paul ; BTP CFA ; CRECAS ; Lycée Louis Pasteur ; API CFAI 84

L'équipe de spécialistes en prévention de l'AIST 84, proche du terrain et des besoins des acteurs économiques locaux, propose d'intervenir auprès des jeunes. En réalisant d'une plaquette d'information, en adressant un mailing à tous les organismes de formation du territoire d'intervention de l'AIST 84, en envoyant la plaquette d'information et un courrier d'accompagnement, en proposant des modules d'information d'une durée de 2 heures maximum, adaptables en fonction des besoins de la filière concernée et sur un grand nombre de thématiques (bruit, risque chimique, conduite à tenir en cas d'accident, hygiène de vie, manutention, risques psycho-sociaux et burn-out). Environ 120 étudiants et apprentis ont été sensibilisés : 50 apprentis en CFA BTP, 70 étudiants infirmiers et aide soignants.

❖ **Action en direction des apprentis - Comité de liaison des services de prévention du Var – (lycées et centres d'apprentissage)**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	CARSAT Sud-Est, MSA, OPPBTP Paca-Corse, AIST, DREETS Paca et DDETS 83

Le souhait du comité de liaison est de développer l'intérêt des enseignants des lycées et des CFA pour la prévention des risques, de les pousser à monter en compétence (en utilisant les outils existants (dont ceux existant sur le site de l'OPPBTP)) et d'intégrer cette thématique dans les cursus d'enseignement.

Pour ce faire, il est prévu dans un premier temps (en octobre 2020) d'organiser une rencontre sur ce thème de façon à ancrer chez eux une culture de prévention qui n'existe pas à ce jour. Seront invités directeurs des centres de formation (lycée, CFA), responsables pédagogiques, CAPEB, fédération du BTP, chambre des métiers...

❖ **Stratégie et actions des SPST (Services de Prévention et de Santé au Travail) en matière de culture de la prévention et de formation - Presanse**

Niveau d'intervention	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
Partenaires	SPST, IFSI, CFA

Exemples de participation des services de santé à des actions de formation (objectif : intégrer la santé au travail dans les cursus en s'appuyant sur les compétences des services de santé) :

- Participation à la journée de prévention du risque routier : 6 sessions, 90 apprentis.
- Intervention IDEST (Infirmiers Diplômés En Santé au Travail) sur la santé au travail en soutien avec l'enseignant dans le cadre du contenu pédagogique
- Présentation de la Santé au travail à IFSI Digne

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie de développement du lien entre SPST et Centres de formation :

- Formation des enseignants : sensibilisation des enseignants au rôle des acteurs opérationnels dans la santé au travail.
- Identification des SPST comme intervenant externe expert dans les contenus pédagogiques

III. Autres politiques publiques (santé publique, santé environnementale)

✚ **Projet Régional de Santé 2018-2023 - Orientation stratégique : anticiper et accompagner l'évolution des organisations et des métiers de santé – objectif 1.3.3 « Agir dès la formation pour préparer les professionnels aux pratiques de demain »**

Les tendances actuelles laissent penser que, dans les années qui viennent, les passerelles entre les métiers seront accrues et les carrières professionnelles seront davantage diversifiées et mixtes. Les médecins consacreront une part de leur temps à travailler avec des infirmiers et d'autres professionnels paramédicaux, en particulier pour le suivi des patients âgés ou atteints de maladie chronique à un stade avancé.

De plus, les progrès de l'intelligence artificielle renforceront l'importance de la dimension empathique et pédagogique de l'acte thérapeutique.

Travailler avec les deux universités de médecine et le Conseil régional pour anticiper les besoins de formation et les évolutions à y apporter.

Les innovations décrites conduiront à renouveler les modalités de formation des médecins, afin de préparer les futurs professionnels à intégrer les innovations scientifiques et numériques, et à utiliser l'IA et les objets connectés au service de la relation avec le patient.

- Innover dans les modalités de formation (simulation, e-learning, intégration de l'intelligence artificielle ...).
- Former des professionnels ensemble et les former au travail en équipe, à la supervision et à la gestion de conflit, préparer les étudiants et les internes de médecine aux nouveaux modes d'exercice.
- Renforcer les compétences psycho-sociales et relationnelles des soignants, en intégrant les découvertes des neurosciences en matière de pédagogie, et de développement des compétences d'empowerment (pour eux-mêmes et pour leurs futurs patients).
- Soutenir la création de la filière de formation en pratiques avancées et financer la part hospitalière des postes de formateurs infirmiers HU.

Préparer les étudiants en santé à leur rôle d'acteurs de santé publique

- Mettre en place le service sanitaire des étudiants en santé, en lien avec les étudiants, les facultés et instituts de formation, les élus et les associations.
- Intégrer la prévention-promotion de la santé dès la formation initiale des acteurs du soin, et inclure la prise en compte de l'environnement. Le Service sanitaire des étudiants en santé devrait permettre de sensibiliser et d'engager des étudiants à la prévention et de devenir de futurs professionnels de santé investis et sensibilisés afin qu'ils intègrent la prévention dans leurs pratiques professionnelles.
- Développer les compétences des professionnels pour répondre aux nouveaux défis sanitaires.

Orienter les formations continues vers le soutien à ces innovations

La formation continue peut être un puissant levier d'accompagnement du changement. En relation avec les OPCA, l'ARS Paca souhaite contribuer à cette réflexion.

IV- Cibles prioritaires et effets attendus de la politique régionale de santé au travail

✚ **Cibles prioritaires**

Les partenaires régionaux souhaitent qu'une attention particulière soit portée aux cibles suivantes :

⇒ **Travailleurs :**

- Jeunes, bas niveaux de qualification (personnels les moins bien formés)
- public des jeunes travailleurs : apprentis (apprentissage, formation initiale), stagiaires de la formation professionnelle initiale en entreprises
- Intérimaires, saisonniers, travailleurs détachés
- Professionnels de santé et étudiants en santé

⇒ **Acteurs internes et externes à l'entreprise :**

- Chefs d'entreprise/employeurs : nouveaux chefs d'entreprise/jeunes entrepreneurs
- Encadrement intermédiaire : futurs cadres

- Représentants du personnel (CSE) : nouveaux élus au CSE
- salariés compétents en santé et sécurité désignés dans les TPE/PME (-50 salariés)
- membres équipes pédagogiques (enseignants, tuteurs) des établissements de formation initiale, et maîtres de stage

⇒ Secteurs d'activités :

- BTP, industrie (mécanique automobile, menuiseries, etc.), agriculture, santé, médico-social et aide à domicile, restauration, commerce, transport, plateformes logistiques
- Secteur professionnels présentant une sinistralité accrue et/ou employant le plus de salariés, et/ou pour lesquels les dispositifs de formation nécessitent d'être adaptés ou développés

Effets attendus

Les partenaires régionaux souhaitent que les dynamiques et actions conduites en matière de développement de la culture de prévention par la formation initiale et continue contribuent à produire les effets suivants :

- Diminution de la sinistralité (AT/MP)
- Diminution de l'absentéisme
- Rendre lisible et faciliter le financement des actions de formation en santé au travail
- Intégration de la santé au travail dans tous les cursus de formation initiale de la région Paca
- Développement d'une offre régionale d'information sur les dispositifs de formation des acteurs en santé sécurité au travail
- Professionnalisation des acteurs et montée en compétence des personnels
- Mobilisation des acteurs relais
- Accompagner la digitalisation des formations – Transformation de l'appareil de formation et en identifier les potentialités